

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
15 DÉCEMBRE 2021 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE**

Christian Carron, Président du Conseil général, ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'administration communale, le public et la presse.

Il donne les informations et recommandations en lien avec les contraintes dues à la situation pandémique et remercie Raphaël Bender pour l'élaboration du plan de protection, validé par l'OCVS.

Pour donner suite à la démission annoncée du Secrétaire du Conseil général, le Président propose cet ordre du jour modifié :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. PV de la séance du 28.09.2021
3. Crédit d'engagement de CHF 1'922'000.- pour la réalisation du projet de rénovation et de réfection de la route de la Forêt
4. Budgets 2022 de la Municipalité et des Services industriels
5. Postulat n°97 de Baptiste Dorsaz : « Fully Smart City »
6. Interpellation n°3 du Groupe MISE : « Pour une écriture épicienne »
7. Interpellation n°4 de la Commission DETA : « Développement économique : quelle gestion pour l'avenir ? »
8. Interpellation n°5 du Groupe UDC : « Attaques informatiques contre des communes, comment réagirait Fully dans le même cas de figure ? »
9. Interpellation n°6 du Groupe de travail Belle Usine : « Rapport du Groupe de Travail Belle Usine : quid de la suite ? »
10. Réponse au postulat n°93 du Groupe UDC : « Pour un salon des associations »
11. Révision du Règlement du Conseil général
12. Rapport des commissions
13. Élection complémentaire au poste de Secrétaire du Conseil général
14. Divers

Il précise également que le coefficient d'imposition et le taux d'indexation seront votés séparément des Budgets 2022 de la Municipalité et des Services industriels, au point 4 de l'ordre du jour.

Sans autre remarque, l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. Bienvenue – contrôle des présences

42 personnes sur 45 sont présentes.

Excusés : José Carlos Carreira, Conseiller général PDC ;
Florine Carron, Conseillère générale MISE ;
Sébastien Michaud, Conseiller général PDC.

2. PV de la séance du 28.09.2021

Concernant la décision d'abrogation du règlement d'aide aux familles (point 5), le Président revient sur la formulation alambiquée du résultat du vote. En effet, les voix contraires et abstentions n'ayant pas été demandées, Christian Carron présente ses excuses aux personnes concernées.

Sans remarque complémentaire, ce PV est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Crédit d'engagement de CHF 1'922'000.- pour la réalisation du projet de rénovation et de rétention de la route de la Forêt

Caroline Ançay-Roduit, Présidente de la Commune, explique à l'assemblée que ce crédit d'engagement permet la réalisation du projet. Il montre clairement la volonté de la commune de présenter un projet dans son ensemble, comme demandé par le Conseil général.

Une étude, réalisée en 2019 sur toute la partie nord du stade de Charnot, montrait que les caves étaient souvent inondées dans cette zone. L'urgence de réaliser ces travaux est donc démontrée. Trois étapes sont prévues au projet, en 2022, 2023 et 2024.

Au nom du groupe PDC, Manuela Troillet rappelle l'évidence de ne pas prêter la population, mais transmet également son embarras à accepter à l'aveugle un projet sur plusieurs années, dont aucune analyse technique n'a été étudiée par le législatif. Le groupe suit néanmoins la proposition de la Cogest et est favorable à ce crédit d'engagement.

César Da Silva indique l'embarras du groupe PLR d'avoir appris l'existence de ce projet dans la convocation à la présente séance. La Cogest a certes donné son préavis favorable, mais elle ne traite pas des aspects techniques, du ressort de la Commission EEEU, qui n'a quant à elle pas été sollicitée.

Le groupe n'a aucun doute sur le fond, mais souhaite rappeler que, sur la forme, ce n'est pas la première fois qu'un objet est placé à l'ordre du jour sans avoir été traité en commission et exprime formellement son désaccord quant à ce mode de fonctionnement.

Martine Caillet, pour le groupe UDC, exprime son incompréhension sur la non-sollicitation de la commission EEEU. Si la notion d'urgence est comprise, le groupe UDC comprend moins l'empressement communal dans le traitement de ce dossier et laisse la liberté de vote à ses membres.

Le groupe MISE, par Isabelle Remy-Carron, accepte le crédit d'engagement sans commentaires supplémentaires.

Nous passons au vote. **Le crédit d'engagement de CHF 1'922'000.- pour la réalisation du projet de rénovation et de rétention de la route de la Forêt est accepté par 30 oui, 5 non et 6 abstentions.**

4. Budgets 2022 de la Municipalité et des Services industriels

Caroline Ançay-Roduit, Présidente de la Commune, présente les budgets 2022 de la Municipalité et des Services industriels. Il s'agit du premier budget établi par ce Conseil communal. Il coïncide également avec l'entrée en vigueur du plan comptable MCH2, qui apporte un nouvel angle de vision et une nouvelle approche. La Présidente qualifie ce budget de régalién, obligatoire, mais maîtrisé, avec un endettement moyen à hauteur de CHF 1'750.- par habitant.

L'ensemble du Conseil général a préalablement reçu le rapport complet de la Cogest, qui préconise une adoption des budgets 2022. Son président David Tamarcaz n'a aucun complément à formuler.

La parole est donnée à Manuela Troillet, pour le groupe PDC, qui remercie la Cogest pour son travail rapide et précis. Conformément au plan quadriennal, le groupe constate que la Municipalité va au-devant d'investissements importants, mais nécessaires. Le groupe se positionne donc favorablement quant à ce budget, tout en relevant que la Municipalité s'endette pour la première

fois depuis de nombreuses années. Le groupe salue encore l'important travail de l'exécutif et de l'administration pour permettre à la Cogest d'effectuer ses comparaisons et analyses.

César Da Silva, pour le groupe PLR, relève que la mutation vers MCH2 semble présenter de nombreux avantages. Le groupe apporte ainsi son soutien à cette démarche. Il souligne également la bonne pratique du travail par crédit d'engagement permettant de visualiser les projets dans leur ensemble. Toutefois, le groupe restera attentif et souhaite que les coûts globaux des projets soient pris en compte.

De plus, la longue période de rénovation des infrastructures existantes à venir implique une impossibilité de soutenir l'économie locale. Le groupe espère que le Conseil communal s'investira davantage à l'avenir dans le soutien aux entreprises locales.

Enfin, le groupe PLR rend attentif l'exécutif sur les délais impératifs à respecter pour un travail de qualité de la Cogest.

Le groupe PLR recommande d'accepter le budget 2022.

Pour le groupe UDC, Martine Caillet relève une comparaison ardue entre les comptes 2020 et les budgets 2022, due à une nouvelle législature, une nouvelle Cogest et une nouvelle présentation des chiffres.

Dans ce cadre, elle remercie Patrick Arlettaz, - chef du service des finances et des contributions, pour la clarté du document qu'il a rédigé, permettant une facilitation du travail de la Cogest. Le groupe UDC soutient la proposition de M. Arlettaz d'effectuer une présentation de la comptabilité communale et du MCH2 à l'ensemble du Conseil général. Il estime ainsi judicieux que le Bureau mette sur pied rapidement une telle information.

En lien avec le budget 2022, le groupe UDC constate que la Commune entre dans une phase d'investissements, connue depuis 4 ans. Il prend également note que le crédit d'engagement devient dorénavant la norme, plus souple que le crédit budgétaire et préconisé par le MCH2.

Après analyse des budgets, le groupe se demande notamment où sont les réserves promises lors de la présentation du projet RIBI et pour quelles raisons le budget de l'Asofy subit une augmentation de CHF 40'000.- ?

Le groupe UDC soutient l'acceptation du budget 2022.

Pour le groupe MISE, Isabelle Remy-Carron remercie le chef du service des finances et des contributions, Patrick Arlettaz, et la Cogest par son président David Tamarcaz, pour leur travail. Le groupe MISE restera attentif les prochaines années aux investissements communaux et accepte le budget 2022.

Nous passons au vote. Les budgets 2022 de la Municipalité et des Services industriels sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le budget 2022 de la Municipalité prévoit également un statu quo du taux d'indexation (155%) et du coefficient (1.25) des impôts communaux, soutenu par la Cogest. Son rapport relève que le coefficient a été changé en 2020 pour passer de 1.30 à 1.25, alors que le taux d'indexation n'a pas évolué depuis 2008.

Aucune prise de parole n'étant demandée à ce sujet, nous passons au vote. **Le taux d'indexation de 155% et le coefficient d'impôt de 1.25 sont approuvés par 32 oui, 3 non et 6 abstentions.**

5. Postulat n°97 de Baptiste Dorsaz : « Fully Smart City »

Baptiste Dorsaz, seul signataire, présente le postulat n°97 « Fully Smart City », qui questionne l'exécutif sur la possibilité de mettre en œuvre une batterie de mesures permettant des économies d'énergie au sein des bâtiments publics.

Pour le groupe PLR, César Da Silva souligne la bonne idée présentée par ce postulat, tout en relevant des documents présentés non actualisés et ne correspondant pas à la situation de la Commune de Fully. Il rappelle en outre que Fully est labellisé Cité de l'énergie depuis 2012. Le groupe PLR laisse la liberté de vote à ses membres.

Isabelle Remy-Carron, pour le groupe MISE, rejoint le postulant, mais s'inquiète des frais engendrés pour de telles économies. Le groupe MISE propose ainsi de transformer ce postulat en interpellation.

Le groupe UDC, par Martine Caillet, s'étonne d'un postulat signé par une seule personne. De plus, selon le groupe UDC, les questions posées par ce postulat sont légitimes, mais la voie choisie ne semble pas opportune. Le groupe préconise en effet que ce dossier soit suivi par la Commission EEEU et laisse la liberté de vote à ses membres.

Nous passons au vote. **Le postulat n°97 « Fully Smart City » est refusé par 10 non, 2 oui, et 29 abstentions.**

6. Interpellation n°3 du Groupe MISE : « Pour une écriture épïcène »

L'interpellation du Groupe MISE « Pour une écriture épïcène » est présentée par Isabelle Remy-Carron, qui demande à l'exécutif sa position sur l'écriture épïcène afin de privilégier la forme non sexiste dans les écrits communaux.

Caroline Ançay-Roduit, Présidente de la Commune, indique que pour l'heure le Conseil communal s'est calqué sur la décision du Conseil d'Etat de septembre 2021. Aucune directive du Gouvernement cantonal n'est parvenue à ce jour à l'administration communale. Un document a été édicté par l'Office cantonal de l'égalité et de la famille. Le Conseil communal n'a toutefois pas évalué l'opportunité de modifier dans l'immédiat la pratique actuelle.

En réponse, Isabelle Remy-Carron indique qu'elle espérait une prise de position plus engagée de la part du Conseil communal.

7. Interpellation n°4 de la Commission DETA : « Développement économique : quelle gestion pour l'avenir ? »

Sandrine Gex présente l'interpellation de la Commission DETA « Développement économique : quelle gestion pour l'avenir ? » qui, suite à la réponse aux trois postulats n°81 A-B-C, demande une clarification de la situation actuelle, dans le but de lancer l'étude sur les bons rails. Une analyse approfondie est primordiale aux yeux de la Commission qui souhaite en être partie prenante. Elle demande également au Bureau que cette thématique soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière.

Caroline Ançay-Roduit, Présidente de la Commune, indique que, en réponse aux postulats n°81 A-B-C, une offre a été demandée au Professeur Serge Imboden, de la HES-SO Valais Wallis.

Un groupe de travail avait été formé lors de la législature précédente. Il comprenait le Président et le Vice-président de la Commune, la Secrétaire communale, le Chef du service des finances, le Chef du Service technique, le Président de la Société de développement, le Directeur de l'Office du tourisme, les présidents des quatre commissions du Conseil général, ainsi que les présidents des commissions de l'exécutif Grands Crus, agricole, environnement et énergie.

Les personnes ont changé avec le début de la nouvelle législature. Cependant, proposition est faite de conserver les fonctions citées ci-dessus dans le Groupe de travail. Une première séance de

travail est fixée au 19.01.2022. Il y est prévu de réfléchir ensemble pour trouver des outils pour un meilleur développement économique communal.

La Présidente de la Commune rappelle également que des entreprises se trouvent dans la zone de l'Indévis et indique avoir des contacts avec des sociétés souhaitant s'y implanter. La Commune n'a malheureusement pas de zones d'importance à leur proposer. Elle joue le rôle de facilitateur avec les propriétaires privés.

En outre, la zone artisanale à l'est de la Commune, prévue dans le PAZ, a été refusée par le Canton.

De plus, la réfection de la Rue de l'Eglise a permis à de nouvelles échoppes de s'y installer. Le projet de la Rue de la Poste semble une opportunité pour accueillir de nouvelles sociétés.

Caroline Ançay-Roduit affirme enfin que la Commune de Fully possède une politique économique et que des possibilités d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire communal existent. Elle rappelle encore le rapport de l'étude i-consulting. Même si la Commune de Fully ne pourra peut-être jamais accueillir de grandes sociétés, le Groupe de travail pourra trouver des outils pour valoriser l'existant.

8. Interpellation n°5 du Groupe UDC : « Attaques informatiques contre des communes, comment réagirait Fully dans le même cas de figure ? »

Martine Caillet présente l'interpellation du Groupe UDC « Attaques informatiques contre des communes, comment réagirait Fully dans le même cas de figure ? ».

En réponse, Caroline Ançay-Roduit, Présidente de la Commune, informe le Conseil général que la commission informatique de la Commune se préoccupe de sa sécurité. En 2019, la question d'un audit sur la sécurité informatique s'était posée. Le budget 2021 prévoyait un remplacement de l'antivirus par un système plus performant, avec un accès limité à la Suisse.

La Commune de Fully travaille depuis plus de 15 ans avec un prestataire informatique spécialisé. Celui-ci confirme appliquer les bonnes pratiques citées dans le rapport de Me Fanti sur la cybersécurité.

De plus, tous les utilisateurs des outils informatiques communaux suivent un cours obligatoire sur la cybersécurité donné par l'Etat du Valais.

Le Conseil communal souhaite en outre tout mettre en œuvre pour minimiser les risques. La Présidente, ainsi que M. Franck Boson, responsable informatique, se tiennent à disposition pour cette question et les détails chiffrés pourront être transmis au Bureau.

Martine Caillet remercie la Présidente pour ces éclaircissements et insiste sur l'importance de sensibiliser les utilisateurs aux risques d'attaques.

9. Interpellation n°6 du Groupe de travail Belle Usine : « Rapport du Groupe de Travail Belle Usine : quid de la suite ? »

L'interpellation du Groupe de travail Belle Usine « Rapport du Groupe de Travail Belle Usine : quid de la suite ? » est présentée par Martine Caillet, rapporteur du Groupe de travail.

Anouk Dorsaz-Vielle, Conseillère communale en charge de ce dossier, remercie le Groupe de travail pour son intérêt et son implication et ses contacts avec Alain Mermoud et elle-même.

Elle indique que le Conseil communal a décidé de résilier les conventions en date du 28.09.2021.

Me Célia Darbellay a été mandatée pour accompagner ce travail qui est en cours.

Des conventions annuelles renouvelables vont suivre dès le 01.01.2022.

De plus, le travail de Mathieu Bessero-Belti, sur lequel s'est basé le Groupe de travail, a été reçu par le Conseil communal le 06.12.2021 et lui sera présenté en février 2022. A la suite de cette

prochaine présentation, l'exécutif consultera les utilisateurs et prendra les décisions qui s'imposent pour le futur, avant de revenir vers le Groupe de travail pour la poursuite de son mandat.

10. Réponse au postulat n°93 du Groupe UDC : « Pour un salon des associations »

Christian Carron, Président du Conseil général, rappelle la teneur de ce postulat, adopté par le Conseil général à l'unanimité, en séance du 15.12.2020.

Géraldine Granges Guenot, Conseillère communale, indique que l'exécutif a donné un accueil favorable à ce postulat. Une ébauche d'un salon des associations est en cours et devrait pouvoir être présentée au printemps 2022. Il s'agira certainement d'un événement annuel ou bisannuel.

11. Révision du Règlement du Conseil général

Le Bureau souhaite apporter des modifications au Règlement du Conseil général, en vigueur depuis 2004. Or, conformément à l'article 38 dudit règlement, ce dernier ne peut être révisé que suite à une décision à la majorité absolue des membres du Conseil général.

Dans ce cadre, le principe d'une révision du Règlement du Conseil général par le Bureau est soumis au vote de l'assemblée.

La parole est donnée au Groupe UDC, par Martine Caillet. Le Groupe considère qu'il est nécessaire de réviser le règlement, car il manque parfois de clarté. Toutefois, le groupe UDC souligne qu'une telle révision ne doit pas être porteuse de changements idéologiques.

Nous passons au vote. **La démarche de réviser le Règlement du Conseil général est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Christian Carron, Président du Conseil général, indique que l'objectif du Bureau est de soumettre une nouvelle version du règlement au Conseil général en 2022.

12. Rapport des commissions

La parole est donnée à Dominique Rémondeulaz pour le rapport de la Commission SASJCS. Les directives sur l'aide aux familles ont été une part importante du travail de la commission durant cette première année.

Le futur poste de délégué social a également été au cœur des débats, avec l'espoir d'une mise au concours rapide.

Les directrices des crèches, UAPE et de l'Asofy ont également présenté leurs activités à la commission.

Celle-ci a de nombreuses idées pour de futurs projets et se dit impatiente de travailler sur de nouveaux dossiers en 2022.

La parole est donnée à Gérard De Castro pour la Commission EEEU. Depuis son dernier rapport, la Commission a été conviée à une présentation du projet de la Rue de la Poste, pour lequel le Président de la Commission, Thomas Seydoux, avait pris part à la sélection du bureau d'architecte-aménagiste. Les membres de la Commission souhaiteraient intégrer les ateliers participatifs proposés à la population et suivre l'avancée de ce projet avant qu'il ne soit intégré au budget.

Concernant le crédit d'engagement voté pour la Route de la Forêt, la Commission exprime sa très grande surprise de ne pas avoir été sollicitée pour un dossier d'une telle importance et rappelle son existence et son rôle.

Enfin, la Commission s'interroge sur la déchetterie de Fully, le recyclage des déchets et l'état des lieux de l'école des Filles. Les membres attendent impatiemment des dossiers concrets à traiter pour la suite de la législation.

La parole est donnée à Madeleine Carron, pour le rapport de la Commission DETA. Celle-ci s'est récemment entretenue avec la Présidente de la Commune Caroline Ançay-Roduit, au sujet de la situation et de la vision économiques de la Commune.

La stagnation de la suite donnée aux trois postulats économiques a motivé la Commission à déposer une interpellation afin de clarifier cette situation et stimuler la mise en route de l'étude de la HES. Aussi, la Commission DETA souhaiterait approfondir la réflexion autour du développement économique et invite les autres commissions à lui transmettre leurs propositions.

Dans le cadre de la correction du Rhône, le changement d'affectation de la route reliant Fully à Dorénaz a été évoqué. Malgré l'opposition de communes avoisinantes, ce tronçon pourrait bien n'être dédié qu'à la mobilité douce.

Le projet d'agglomération, FMdF SA, le changement de direction du CO ou la nouvelle déchetterie sont également des sujets qui ont été discutés.

De plus, le projet d'autoroute solaire a retenu l'attention de la Commission et suscité de nombreuses interrogations techniques, environnementales ou financières. Les répercussions économiques d'une telle installation étant un enjeu de taille pour Fully, la Commission DETA souhaite des informations régulières et plus précises sur ce dossier.

13. Election complémentaire au poste de Secrétaire du Conseil général

En raison de son engagement professionnel auprès de la Chancellerie communale, Christophe Albasini a donné sa démission du Conseil général pour le 31.12.2021. Son courrier y relatif est lu à l'assemblée par le Président, qui remercie chaleureusement Christophe Albasini pour son engagement en qualité de Secrétaire du Conseil général.

La parole est donnée à Manuela Troillet, pour le Groupe PDC, qui souhaite également remercier Christophe Albasini pour le travail accompli. Pour remplacer la fonction de Secrétaire du Conseil général, le Groupe PDC propose la candidature de Nicolas Dorsaz, actuel chef de groupe.

Aucune autre candidature n'étant soumise au vote, **Nicolas Dorsaz est élu Secrétaire du Conseil général par acclamation.**

La parole est donnée à Christophe Albasini, qui remercie l'ensemble des personnes côtoyées durant son mandat pour leur active collaboration durant ces cinq dernières années.

14. Divers

Sandy Pravato, Chef de groupe PLR, félicite Christian Carron pour la création de la Conférence des Présidents des Conseils généraux du Valais et son accession à la présidence.

Jérôme Borgeat, Conseiller général MISE, questionne le Conseil communal sur l'avancement du projet mené par l'Asofy dans le domaine du littering.

Emmanuel Carron, Conseiller communal, rappelle que cela fait 5 ans qu'on travaille sur ce dossier et qu'on se retrouve toujours dans la même situation.

Concernant la mise en place des cendriers ludiques, l'Asofy doit le faire sur la place du Petit Pont. De nombreuses actions se déroulent dans la Commune dans ce domaine. Par exemple, tous les jours, des citoyens trient les déchets dans les villages ou dans les cours d'eau.

Le littering est préoccupant et l'exécutif prend ce problème très au sérieux.

Baptiste Dorsaz, Conseiller général PDC, invite le Conseil général à participer au marché de Noël du 22.12.2021. Il informe également de sa démission de la Comart et relève l'importance pour le Conseil général d'y avoir des représentants.

Adrien Pinho, Conseiller général MISE, relève que la classe 2002 n'a pas eu droit à la traditionnelle promotion civique. Dans ce cadre, il demande si la Commune a prévu une action pour leurs 20 ans. Caroline Ançay-Roduit, Présidente de la Commune, indique que toute la classe 2002 a reçu le diplôme officiel et le cadeau de la promotion civique. Seuls les jeunes de l'année 2003 ont été invités à la cérémonie cet automne. La classe 2002 souhaite organiser une fête ou un bal pour leurs 20 ans et la Municipalité est prête à trouver une solution pour les aider.

Les prochaines séances plénières auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 30 mars 2022
- Mercredi 15 juin 2022
- Mardi 20 septembre 2022
- Mercredi 14 décembre 2022

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les participants pour leur active collaboration, la qualité des échanges et le travail des commissions. Il souhaite à chaque personne de belles fêtes et clôt cette séance à 20h35.

Le Président

Christian Carron



Le Secrétaire

Christophe Albasini

